

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 341-192-1912 portant modification au décret du 6 juillet 1904 (Déplacements et passages, situation des receveurs de l'enregistrement des classes supérieures.

n° 341-192-1912

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
31 octobre 1912

Numéro JO
n° 192 du 01/11/1912

Date du numéro
1 novembre 1912

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1881

Vu le décret du 13 août 1912 portant amélioration au point de vue des déplacements et des passages, de la situation des receveurs de l'enregistrement des classes supérieures

Vu la dépêche ministérielle du 16 septembre 1912 ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué à la Côte Française des Somalis et dépendances pour y être exécuté suivant sa forme et teneur le décret du 13 août 1912 portant modification au tableau de classement annexé au décret du 6 juillet 1904 au point de vue des déplacements et des passages, de la situation des receveurs du cadre métropolitain de l'enregistrement, des domaines et du timbre.

Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

P.

PASCAL